

SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2024

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2024

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 17 Mars 2023 et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué un examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE, comprenant le bilan au 30 Juin 2024, ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour le trimestre clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives, tels qu'annexées au présent rapport et faisant apparaître un total bilan de 203.187.365 dinars et une somme distribuable de la période allant du 1^{er} Avril 2024 au 30 Juin 2024 de 3.551.425 dinars.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas une opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Juin 2024 ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphes d'observation

Nous attirons l'attention sur la Note 3-3 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du Ministère des Finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions dudit article.

Sans remettre en cause notre avis ci-dessus exprimée, nous attirons votre attention que l'examen de la composition de l'actif de la société nous a permis de constater que la société n'a pas respecté le ratio de composition des actifs en employant plus de 20% de son actif en liquidité et quasi-liquidité. En effet, les liquidités et quasi-liquidités représentent 27,37% de l'actif total tandis que le Ratios d'investissements en valeurs mobilières est de 72,63% soit en deçà du ratio minimum réglementaire de 80% ;

Tunis, le 12 Juillet 2024
Le Commissaire aux Comptes :

Samir Labidi

BILAN

Au 30 Juin 2024 (Unité : TND)

	Note	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
ACTIF				
AC 1 - Portefeuille – titres	4-1	116 303 682	117 516 456	119 421 852
a – Actions et Valeurs assimilées	4-1-1	10 096 093	9 586 042	7 219 814
b - Obligations	4-1-2	87 112 702	89 109 637	92 721 119
c – BTA	4-1-3	19 094 887	18 820 777	19 480 919
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	4-2	86 882 892	76 186 883	63 547 951
a - Placement monétaires	4-2-1	31 279 915	31 518 447	14 074 926
b – Disponibilités	4-2-2	55 602 977	44 668 436	49 473 025
AC 3 - Créances d'exploitation	4-3	791	8 825	10 868
TOTAL ACTIF		203 187 365	193 712 164	182 980 671
PASSIF				
PA 1- Opérateurs créditeurs	4-4-1	375 505	258 406	278 347
PA 2 - Autres créditeurs divers	4-4-2	71 859	47 057	49 492
TOTAL PASSIF	4-4	447 364	305 463	327 839
ACTIF NET				
CP 1 –Capital	4-5	196 308 694	187 336 071	171 581 154
CP 2 - Sommes distribuables	4-6	6 431 307	6 070 630	11 071 678
a - Sommes distribuable des exercices antérieurs		2 285	-	-
b – Résultat distribuable de la période		6 306 782	5 929 724	11 955 082
c - Régul résultat distribuables de la période		122 240	140 906	(883 404)
ACTIF NET		202 740 001	193 406 701	182 652 832
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		203 187 365	193 712 164	182 980 671

ETAT DE RESULTAT

Période allant du 01^{er} Avril au 30 Juin 2024

(Unité : TND)

		Du 01/04/2024 au 30/06/2024	Du 01/01/2024 au 30/06/2024	Du 01/04/2023 au 30/06/2023	Du 01/01/2023 au 30/06/2023	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille – titres</u>	5-1	2 243 949	4 071 548	2 319 178	4 282 043	8 094 012
a - Dividendes		434 963	434 963	461 982	461 982	461 982
b - Revenus des obligations		1 550 182	3 119 451	1 598 877	3 301 476	6 591 107
c - Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier (BTA)		258 804	517 134	258 319	518 585	1 040 923
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	5-2	1 617 416	3 012 544	1 369 261	2 359 960	5 337 132
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		3 861 365	7 084 092	3 688 439	6 642 003	13 431 144
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	5-3	(323 194)	(632 657)	(310 087)	(598 496)	(1 240 563)
REVENU NET DES PLACEMENTS		3 538 171	6 451 435	3 378 352	6 043 507	12 190 581
<u>CH 2 - Autres charges</u>	5-4	(75 251)	(144 653)	(59 895)	(113 783)	(235 499)
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 462 920	6 306 782	3 318 457	5 929 724	11 955 082
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>	5-5	88 505	122 240	37 349	140 906	(883 404)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		3 551 425	6 429 022	3 355 806	6 070 630	11 071 678
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		(88 505)	(122 240)	(37 349)	(140 906)	883 404
* Variation des +/- values potentielles sur titres		(210 696)	41 074	(114 634)	37 810	443 749
* +/- values réalisées sur cession des titres		37 823	35 643	(115 363)	(122 717)	(55 693)
* Frais de négociation de titres		(237)	(11 144)	(4 058)	(22 344)	(29 490)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		3 289 810	6 372 355	3 084 402	5 822 473	12 313 648

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période allant du 01^{er} Avril au 30 Juin 2024 (Unité : TND)

	Du 01/04/2024 au 30/06/2024	Du 01/01/2024 au 30/06/2024	Du 01/04/2023 au 30/06/2023	Du 01/01/2023 au 30/06/2023	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>	3 289 810	6 372 355	3 084 402	5 822 473	12 313 648
a - Résultat d'exploitation	3 462 920	6 306 782	3 318 457	5 929 724	11 955 082
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	(210 696)	41 074	(114 634)	37 810	443 749
c - +/- values réalisées sur cession de titres	37 823	35 643	(115 363)	(122 717)	(55 693)
d - Frais de négociation de titres	(237)	(11 144)	(4 058)	(22 344)	(29 490)
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-	-	-	-	-
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>					
a – Souscriptions	44 533 345	80 690 359	38 533 110	94 977 701	153 250 328
* Capital	40 912 347	74 656 538	37 192 356	90 226 202	145 919 735
* Régularisation des sommes non distrib.	4 794 832	4 813 041	3 518 342	3 530 365	3 506 698
* Régularisations des sommes distrib.	(1 173 834)	1 220 780	(2 177 588)	1 221 134	3 823 895
b – Rachats	(40 388 476)	(66 975 545)	(36 744 908)	(71 355 599)	(146 873 270)
* Capital	(37 094 459)	(61 883 369)	(35 442 810)	(67 935 801)	(139 836 349)
* Régularisation des sommes non distrib.	(3 980 783)	(3 995 921)	(2 332 455)	(2 339 570)	(2 329 622)
* Régularisations des sommes distrib.	686 765	(1 096 255)	1 030 357	(1 080 228)	(4 707 299)
VARIATION DE L'ACTIF NET	7 434 679	20 087 169	4 872 604	29 444 575	18 690 706
<u>AN 4 - Actif Net</u>					
a - En début de période	195 305 322	182 652 832	188 534 096	163 962 126	163 962 126
b - En fin de période	202 740 001	202 740 001	193 406 701	193 406 701	182 652 832
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>					
a - En début de période	1 319 520	1 254 067	1 359 805	1 200 708	1 200 708
b - En fin de période	1 347 400	1 347 400	1 372 639	1 372 639	1 254 067
Valeur liquidative début de période (en dinar)	148,012	145,648	138,648	136,555	136,555
Valeur liquidative fin de période (en dinar)	150,468	150,468	140,901	140,901	145,648
Taux de rendement	1,66%	3,31%	1,63%	3,18%	6,66%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtées au 30/06/2024

(Unité Dinars Tunisiens)

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type capitalisation. Elle a été ouverte au public le 18 septembre 2017.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 30 Juin 2024, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilés

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, entant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3- 3 Evaluation des placements en obligations et valeurs similaires et en placements monétaires

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Juin 2024, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations figurant au bilan de la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués, au 30 Juin 2024 au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du Ministère des Finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31 décembre 2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- À la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Au 30 Juin 2024, la société SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE détient des souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31 décembre 2017 valorisées au coût amorti.

Les placements monétaires sont évalués à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

3- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non

distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3-5 Opérations de pensions livrées

- Titres mis en Pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- Titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « Revenus des prises en pension ».

3- 6 Unité monétaire

Les états financiers de la SICAV L'épargne Obligataire sont libellés en monnaie locale, en l'occurrence le dinar tunisien.

NOTE 4 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN

4-1 : Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2024 à 116 303 682 dinars et se détaille ainsi :

Code ISIN	PORTEFEUILLE TITRES	Nombre De titres	Coût D'acquisition	Valeur au 30/06/2024	% Actif	% Actif net
	Obligations		27 975 892	28 802 229	14,18%	14,21%
TN0003400678	AB SUB 2020-3 C	40 000	3 200 000	3 291 391	1,62%	1,62%
TN0003600509	ATB 2007/1 D	50 000	1 611 563	1 624 169	0,80%	0,80%
TN0003600640	ATB SUB 2017 A	35 000	700 379	716 853	0,35%	0,35%
TN0004700712	ATL SUB 2017	8 000	160 000	167 128	0,08%	0,08%
TNFUHZ3R7VR5	ATL 2021-1 A	20 000	1 200 000	1 242 555	0,61%	0,61%
TNWYE1PN6WF5	ATL 2023-2 B	20 000	2 000 000	2 122 938	1,04%	1,05%
TNIKWGWIVBC2	ATL 2024-1	10 000	1 000 000	1 009 481	0,50%	0,50%
TNO6A12ZFOD3	ATTIJARI-LEASING 2024-1 A	7 000	700 000	716 263	0,35%	0,35%
TN0001901065	BH Sub 2018-1 C	5 000	500 000	506 225	0,25%	0,25%
TN000190060	BH SUB 2021-2	20 000	2 000 000	2 101 443	1,03%	1,04%
TN0001900844	BH 2009 B	8 000	57 760	59 042	0,03%	0,03%
TNGQ611JKPR4	BIAT SUB 2022-1 F	15 000	1 500 000	1 508 522	0,74%	0,74%
TN0003100773	BNA Sub 2018-1 B	20 000	800 000	848 306	0,42%	0,42%
TNCYYRNQ4UA6	ENDA TAMWEEL 2024-1 A F	10 000	1 000 000	1 012 072	0,50%	0,50%
TN0007310444	HL 2017-03 B	27 500	550 000	565 472	0,28%	0,28%
TN0002601169	STB SUB 2019-1 C	1 800	113 400	118 957	0,06%	0,06%
TNL6Z2LXMEP5	STBSUB 2021-1 D	45 000	4 500 000	4 638 870	2,28%	2,29%
TN0002601219	STB 2020-1 C FIXE	18 780	1 128 490	1 148 865	0,57%	0,57%
TN0002102010	TL 2018-1 B	10 000	200 000	201 941	0,10%	0,10%
TN0002102085	TL SUB 2018 B	5 000	200 000	207 934	0,10%	0,10%
TN0002102127	TLF 2019-1 B	13 000	520 000	520 267	0,26%	0,26%
TNZSBU7F6WY7	TLF 2021 SUBORDONNE	6 680	400 800	421 920	0,21%	0,21%

Code ISIN	PORTEFEUILLE TITRES	Nombre De titres	Coût D'acquisition	Valeur au 30/06/2024	% Actif	% Actif net
TN0002102150	TLF 2021-1 FIXE	8 600	344 000	349 558	0,17%	0,17%
TNYJL6N2AEP6	TLF 2022-1 F	10 000	600 000	610 478	0,30%	0,30%
TNXIY8MEDJE3	TLF 2022-2	10 000	800 000	844 240	0,42%	0,42%
TNMCJHUZPRD0	TLF 2023-2	4 038	403 800	420 233	0,21%	0,21%
TN4SCYEXIVY5	TLF 2024-1 F	5 000	500 000	505 111	0,25%	0,25%
TN0007200207	WIFACK BANK 2019-1 D	10 000	285 700	285 700	0,14%	0,14%
TNMC9HTIB5A4	WIFACK BANK 2022-2 C	10 000	1 000 000	1 036 295	0,51%	0,51%
	Emprunt National		55 341 215	58 310 473	28,70%	28,76%
TNPSL0PEJVO7	EPT NAT 1 2022 AF	10 698	103 774	105 920	0,05%	0,05%
TNLEGO8CKWX3	EPT NAT 1 2022 AV	351	3 405	3 488	0,00%	0,00%
TNI9EO2MTU05	EMP NAT 2022 T2 CC TF	5 000	500 000	501 368	0,25%	0,25%
TN0008000838	EMPT NAT 1 2021 B	60 000	6 000 000	6 418 938	3,16%	3,17%
TN0008000846	EMPT NAT 1 2021 C	12 000	12 000 000	12 847 397	6,32%	6,34%
TN0008000895	EMPT NAT 2 2021 B	60 000	6 000 000	6 354 308	3,13%	3,13%
TN0008000903	EMPT NAT 2 2021 C	10 000	10 000 000	10 597 224	5,22%	5,23%
TNSUXW7EBUQ0	EPT NAT 3 2021 AV	766	7 354	7 750	0,00%	0,00%
TNYZ06UGUZ33	EPT NAT 3 2021 BF	24 750	2 467 975	2 575 861	1,27%	1,27%
TN5XXZZ454U2	EPT NAT 1 2022 CF	100 000	10 000 000	10 207 430	5,02%	5,03%
TN4A4WPDZOC1	EMP NAT 2022 T3 CC TF	38 180	3 819 773	4 048 903	1,99%	2,00%
TNIZ090I5G66	EMP NAT 2022 T3 CC TV	10 000	1 000 000	1 064 920	0,52%	0,53%
TNVFSFLG1FH4	EMP NAT 2022 T4 CC TV	5 000	500 000	524 944	0,26%	0,26%
TN6DQ00JBLT7	EMP NAT 2023 T1 CA TF	4 652	43 830	45 138	0,02%	0,02%
TNWRCVSYL730	EMP NAT 2022 T4 CB TF	7 500	750 000	784 364	0,39%	0,39%
TNRGVSC8DE36	EMP NAT 2022 T3 CB TF	7 500	750 000	793 838	0,39%	0,39%
TNCR2TMAK1K8	EMP NAT 2023 T2 CB TF	5 000	500 000	504 403	0,25%	0,25%

Code ISIN	PORTEFEUILLE TITRES	Nombre De titres	Coût D'acquisition	Valeur au 30/06/2024	% Actif	% Actif net
TNNZ2M9ZHIT3	EMP NAT 2023 T2 CF	465	45 105	45 521	0,02%	0,02%
TNBSXXEKBF8	EMP NAT 2023 T4 C F	2 500	250 000	261 231	0,13%	0,13%
TNUWXR58DVH5	EMP NAT 2024 T1 CB TF	6 000	600 000	617 527	0,30%	0,30%
	Bons du trésor assimilables		17 944 000	19 094 887	9,40%	9,42%
TN0008000606	BTA 6,7% AVRIL 2028	1 600	1 492 000	1 560 610	0,77%	0,77%
TN0008000655	BTA 29 MARS 2027	18 000	16 452 000	17 534 277	8,63%	8,65%
	Titres OPCVM		9 876 121	10 096 093	4,97%	4,98%
TN0002600963	SICAV L'EPARGNANT	60 274	6 375 876	6 210 030	3,06%	3,06%
TN0003900164	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	32 050	3 500 245	3 886 063	1,91%	1,92%
	Total du portefeuille-titres		111 137 228	116 303 682	57,24%	57,37%

4-1-1 Actions et valeurs assimilées

Désignation	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Actions SICAV	9 876 120	9 538 972	6 904 609
Différence d'estimation sur actions SICAV	219 973	47 070	315 205
Total	10 096 093	9 586 042	7 219 814

4-1-2 Obligations

Désignation	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Obligations Coût d'entrée	83 317 107	85 224 279	89 246 941
Intérêts courus à l'achat/obligations	3 166	35 300	43 474
Intérêts courus	3 780 357	3 850 058	3 426 131
Intérêts intercalaires courus	12 072	-	4 573
Total	87 112 702	89 109 637	92 721 119

4-1-3 Bons du trésor assimilables

Désignation	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Bons du trésor assimilables Coût d'entrée	17 944 000	17 944 000	17 944 000
Intérêts courus	260 483	260 484	782 822
Différence d'estimation/ Bons du trésor assimilables (amortissement décotes)	890 404	616 293	754 097
Total	19 094 887	18 820 777	19 480 919

4- 2 : Note sur les placements monétaires et disponibilités

4- 2- 1 Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2024 à 31 279 915 DT se détaillant comme suit :

Code ISIN	Désignation	Coûts d'acquisition	Vale au 30/06/2024	% Actif
	Certificats de dépôts STB	13 969 687	13 982 678	6,88%
	Certificat de dépôt au 04/07/24 (taux 9,77% 10 jours)	7 982 678	7 993 071	3,93%
TN7QANOOEPS0	Certificat de dépôt au 08/07/24 (taux 9,77% 10 jours)	5 987 009	5 989 607	2,95%
	Créance sur opération de pension livrée	16 999 602	17 297 237	8,51%
	P.L BNA au 14/08/24 (Taux de 9,55% 110 jours) 16 465 BTA 9,9% ; Décembre 2033	16 999 602	17 297 237	8,51%
	Total	30 969 289	31 279 915	15,39%

4- 2- 2 Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2024 à 55 602 977 DT et se détaille comme suit :

Désignation	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Avoir en banque	15 488 628	18 107 513	18 369 600
Comptes à terme STB*	40 114 349	26 560 923	31 103 425
Total	55 602 977	44 668 436	49 473 025

Désignation	Coûts d'acquisition	Valeur au 30/06/2024	% actif
*Compte à terme au 03/06/24 (taux 9,77% 91 jours)	2 000 000	2 011 563	0,99%
*Compte à terme au 03/06/24 (taux 9,77% 92 jours)	2 000 000	2 011 563	0,99%
*Compte à terme au 03/06/24 (taux 9,77% 93 jours)	2 000 000	2 011 563	0,99%
*Compte à terme au 03/06/24 (taux 9,77% 94 jours)	2 000 000	2 011 563	0,99%
*Compte à terme au 03/06/24 (taux 9,77% 95 jours)	2 000 000	2 011 563	0,99%
*Compte à terme au 10/06/24 (taux 9,77% 91 jours)	2 000 000	2 008 565	0,99%
*Compte à terme au 10/06/24 (taux 9,77% 92 jours)	2 000 000	2 008 565	0,99%
*Compte à terme au 18/06/24 (taux 9,77% 90 jours)	2 000 000	2 005 139	0,99%
*Compte à terme au 19/06/24 (taux 9,77% 90 jours)	3 000 000	3 007 067	1,48%
*Compte à terme au 19/06/24 (taux 9,77% 91 jours)	2 000 000	2 004 711	0,99%
*Compte à terme au 21/06/24 (taux 9,77% 90 jours)	2 000 000	2 003 854	0,99%
*Compte à terme au 21/06/24 (taux 9,77% 91 jours)	2 000 000	2 003 854	0,99%
*Compte à terme au 24/06/24 (taux 9,77% 91 jours)	2 000 000	2 002 570	0,99%
*Compte à terme au 24/06/24 (taux 9,77% 92 jours)	3 000 000	3 003 854	1,48%
*Compte à terme au 25/06/24 (taux 9,77% 92 jours)	3 000 000	3 003 212	1,48%
*Compte à terme au 26/06/24 (taux 9,77% 92 jours)	3 000 000	3 002 570	1,48%
*Compte à terme au 27/06/24 (taux 9,77% 92 jours)	2 000 000	2 001 285	0,98%

*Compte à terme au 27/06/24 (taux 9,77% 95 jours)	2 000 000	2 001 285	0,98%
Comptes à terme STB	40 000 000	40 114 349	19,74%

4- 3 : Créances d'exploitation

Désignation	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Retenue à la source sur intérêts à l'achat EO	791	8 825	10 868
Total	791	8 825	10 868

4- 4 Note sur les passifs :

4- 4- 1 Opérateurs Créditeurs

Ce poste comprend les sommes dues par l'OPCVM aux différents intervenants dans sa gestion, notamment les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire :

Désignation	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
Gestionnaire	167 174	78 769	81 908
Commission réseau	135 090	110 338	122 112
Commission dépositaire	73 241	69 299	74 327
Total	375 505	258 406	278 347

4- 4- 2 Autres Créditeurs divers

Ce poste comprend la redevance du CMF et les retenues d'impôt pour le compte de l'Etat sur des sommes dues à des tiers, et la TCL.

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2024 à 71 859 DT et se détaille comme suit :

Désignation	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
CMF	17 034	16 169	16 801
ETAT	32 062	30 888	32 691
Commissaire aux comptes	22 763	-	-
Total	71 859	47 057	49 492

4- 5 : Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01-04-2024 au 30-06-2024 ainsi que les mouvements sur le capital au cours de la période comparative allant du 01-04-2023 au 30-06-2023 se détaillent ainsi :

Libellé	2024	2023
Capital au 1^{er} Avril		
Montant	180 778 189	175 694 647
Nombre d'actions	1 319 520	1 359 805
Nombre d'actionnaires	1 605	1 552
Souscriptions réalisées		
Montant	40 912 347	37 192 356
Nombre d'actions émises	298 647	275 698
Nombre d'actionnaires entrants	94	130
Rachats effectués		
Montant	37 094 459	35 442 810
Nombre d'actions rachetées	270 767	262 864
Nombre d'actionnaires sortants	72	76
Autres effets sur le capital		
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	(210 696)	(114 634)
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	37 823	(115 363)
Frais de négociation de titres	(237)	(4 058)
Résultat capitalisé	11 071 678	8 940 045
Régularisation des sommes non distribuables	814 049	1 185 888
Capital au 30 Juin		
Montant	196 308 694	187 336 071
Nombre d'actions	1 347 400	1 372 639
Nombre d'actionnaires	1 583	1 606

4- 6 : Sommes Distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice en cours et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions. Le solde de ce poste au 30/06/2024 se détaille ainsi :

Désignation	Résultat distribuable	Régularisation	Sommes Distribuables
Sommes distribuables exercice antérieur (Report à nouveau)	-	2 285	2 285
Sommes distribuables exercice en cours	6 306 782	122 240	6 429 022
Total	6 306 782	124 525	6 431 307

5- NOTES LIEES AU COMPTE DE RESULTAT

5-1 : Note sur les revenus du Portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille titres totalisent un montant de 2 243 949 DT pour la période allant du 01-04-2024 au 30-06-2024, et se détaillent ainsi :

Désignation	Du 01/04/2024 au 30/06/2024	Du 01/01/2024 au 30/06/2024	Du 01/04/2023 au 30/06/2023	Du 01/01/2023 au 30/06/2023	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
Revenues des titres OPCVM	434 963	434 963	461 982	461 982	461 982
Intérêts des obligations	1 550 182	3 119 451	1 598 877	3 301 476	6 591 107
Revenus des Emprunts d'Etat	258 804	517 134	258 319	518 585	1 040 923
Total	2 243 949	4 071 548	2 319 178	4 282 043	8 094 012

5- 2 : Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste totalise pour la période allant du 01-04-2024 au 30-06-2024 un montant de 1 617 416 DT et représente le montant des intérêts courus sur les certificats de dépôt, les billets de trésorerie, les bons de trésors à court terme, les comptes de dépôt, les placements à terme et les revenus des prises en pension :

Désignation	Du 01/04/2024 au 30/06/2024	Du 01/01/2024 au 30/06/2024	Du 01/04/2023 au 30/06/2023	Du 01/01/2023 au 30/06/2023	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
Intérêts des certificats de dépôts	530 417	986 393	572 680	1 155 942	2 101 580
Intérêts des comptes à terme	680 313	1 288 653	333 623	421 950	1 510 668
Intérêts des comptes de dépôt	16 863	32 947	5 933	26 630	61 558
Revenus des prises en pension	389 823	704 551	457 025	755 438	1 663 326
Total	1 617 416	3 012 544	1 369 261	2 359 960	5 337 132

5- 3 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01-04-2024 au 30-06-2024 à 323 194 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01/04/2024 au 30/06/2024	Du 01/01/2024 au 30/06/2024	Du 01/04/2023 au 30/06/2023	Du 01/01/2023 au 30/06/2023	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
Rémunération du gestionnaire	248 610	486 659	238 529	460 382	954 279
Rémunération réseau	37 292	72 999	35 779	69 057	143 142
Rémunération du dépositaire	37 292	72 999	35 779	69 057	143 142
Total	323 194	632 657	310 087	598 496	1 240 563

5- 4 : Autres Charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel ainsi que, la TCL, l'impôt et taxes et versements assimilés. Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01-04-2024 au 30-06-2024 à 75 251 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01/04/2024 au 30/06/2024	Du 01/01/2024 au 30/06/2024	Du 01/04/2023 au 30/06/2023	Du 01/01/2023 au 30/06/2023	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
Redevances CMF	49 722	97 332	47 706	92 076	190 856
Impôt et taxes	14 076	24 522	12 164	21 682	44 441
Honoraires commissaire aux comptes	11 444	22 763	-	-	-
Autres charges	9	36	25	25	202
Total	75 251	144 653	59 895	113 783	235 499

5- 5 : Régularisation du résultat d'exploitation

Ce poste comprend la régularisation du résultat d'exploitation constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat. Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01-04-2024 au 30-06-2024 à 88 505 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01/04/2024 au 30/06/2024	Du 01/01/2024 au 30/06/2024	Du 01/04/2023 au 30/06/2023	Du 01/01/2023 au 30/06/2023	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
Régl Résultat d'exploitation (souscription)	992 879	1 210 073	880 844	1 221 134	3 823 895
Régl Résultat d'exploitation (rachat)	(904 374)	(1 087 833)	(843 496)	(1 080 228)	(4 707 299)
Total	88 505	122 240	37 349	140 906	(883 404)

6. AUTRES INFORMATIONS

6- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de SICAV L'épargne Obligataire est confiée à la société « STB Finance ». Celle-ci se charge des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société.

En contrepartie des prestations le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,50% TTC par an, calculée sur la base de l'actif net de SICAV L'épargne Obligataire.

La rémunération de « STB finance » au 30-06-2024 s'élève à 486 659 dinars.

6- 2 Rémunération du dépositaire

La banque STB assure les fonctions de dépositaire pour la société SICAV L'épargne Obligataire. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la société et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, la STB perçoit une commission annuelle de 0,075% TTC calculée sur la base de l'actif net. La rémunération du dépositaire au 30-06-2024 s'élève à 72 999 dinars.

6- 3 Rémunération du distributeur

Les souscriptions et les rachats se font auprès des agences de la société Tunisienne de banque (STB) avec laquelle la SICAV est liée par une convention de distribution.

En contrepartie de ses services, la STB perçoit une rémunération annuelle égale à 0.075% TTC de l'actif net. La rémunération du distributeur au 30-06-2024 s'élève à 72 999 dinars.